



Litige avec garagiste

Par Visiteur

AYANT CHANGE LA COURROIE DE DISTRIBUTION DE MA VOITURE IL Y A MOINS D UN AN.LA COURROIE A CASSE IL Y A DEUX SEMAINES. LA GARANTIE COURT TOUJOURS. J AI PERDU LA FACTURE DU REMPLACEMENT DE LA COURROIE MAIS J AI LE RELEVÉ DE COMPTE QUI MONTRE LE PAIEMENT DE LA POSE DE LA COURROIE POUR UN MONTANT DE 722 EUROS PAYE A AUTO3000 LE 24 09 2007. DEPUIS CE GARAGE A ETE RACHETE MAIS GERE SON PASSIF. QUAND LE GARAGISTE A SU QUE JE N AVAIS PLUS MA FACTURE IL NE VEUT PAS ME DONNER UNE COPIE DU DOUBLE DE LA FACTURE POUR COMMENCER LA PROCEDURE D EXPERTISE DE MA VOITURE QUI A LE MOTEUR CASSE DEPUIS A CAUSE SOIT DE LA COURROIE SOIT DE SON MONTAGE. QUELS SONT MES DROITS AFIN DE RECUPERER UNE COPIE DE LA FACTURE? J AI DEBOURSE 722 EUROS ET J AI PERDU MA VOITURE A CAUSE DE LEUR TRAVAIL OU DE LA QUALITE DE LA COURROIE MONTEE. SEUL UN EXPERT POURRA LE DIRE. MAIS SANS TRACE DE LA FACTURE RIEN NE PEUT SE METTRE EN ROUTE. DOIS JE M ADRESSER A UN AVOCAT ? HUISSIER? TRIBUNAL D INSTANCE? AFIN D OBTENIR CE DOUBLE DE FACTURE?
MERCI POUR VOS REPONSES.

Par Visiteur

Bonjour monsieur.

Juridiquement parlant, rien n'oblige le vendeur à vous fournir le double de la facture. C'est la sienne, il peut en faire ce qu'il veut.

En revanche, dans la mesure où vous êtes presque certain que le défaut de la courroie est dû au vendeur (qu'il s'agisse de la pose, ou de la courroie elle même), vous pouvez tout à fait agir en justice (compétence du juge de proximité si la totalité du dommage est inférieur à 7000 euros), et demander une expertise.

Un avocat n'est pas obligatoire dans cette procédure mais il sera toujours un bon conseil et accomplira les formalités à votre place.

Si vous n'en voulez pas, vous pouvez saisir le tribunal en vous rendant au greffe du tribunal du lieux où se situe le garage auto et en remplissant un formulaire.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.

Cordialement.